

## FORUMS POUR L'ENTOURAGE

### QUESTION?

---

Par **Profil supprimé** Posté le 03/01/2020 à 18h41

Bonsoir petite question que je me pose quand au bienfaits des cures dans un centre anti alcoolique.

En fait je ne comprends pas qu'une personne en hospitalisation de semaine donc qui ne peut boire la semaine rentre chez elle et boit ++, personne ne s'en aperçoit au centre et aucun test, aucune prise de sang de contrôle.rien.

Je m'explique mon mari est allé dans ce genre de centre, il rentrait le samedi matin et repartait le dimanche soir au centre.

Autant dire que du samedi midi au dimanche après-midi il se rattrapait de sa semaine sans alcool.

Il revenait au centre bien alcoolisé eh bien rien, aucune remarque de la part des infirmières même si je leur faisais remarquer discrètement.

Et quand il répondait à leurs questions en disant que non il n'avait pas bu, c'est moi qui passait pour une menteuse.

Je peux vous dire qu'avec ce genre de centre, il n'a jamais arrêté de boire...

### 3 RÉPONSES

---

**Losingmyreligion** - 04/01/2020 à 17h57

Ce genre de situation je connais bien. Mon fils a fait plusieurs centres, hôpitaux, etc; et il a souvent pu se procurer de l'alcool dans la structure où il a été hospitalisé - j'ai eu la même impression que toi, que les infirmières fermaient les yeux....

Heureusement il y a des centres qui contrôlent les patients, j'en connais deux en région parisienne (je ne sais pas où tu es) La clinique des Epinettes, Paris 17, et le centre d'Osny dans le 95.

Bonne chance.

---

**patricem** - 05/01/2020 à 18h10

Bonjour,

ce n'était pas plutôt un clinique psychiatrique ? Habituellement, les permissions ne dépassent pas la journée (genre 10h-18H) avec éthilotest systématique au retour.

Cdt,

Patrice

---

**patricem** - 06/01/2020 à 09h44

Bonjour,

il y a aussi les Platanes à Epinay sur Seine (je crois) avec contrôle systématique après chaque permission, fouille inopinée des chambres, tests au hasard de jour comme de nuit...

cela n'empêche pas les produits de rentrer mais c'est l'exclusion immédiate.

Cdt,

Patrice

---